MARIAGES du 22. — Joseph Leconte, 26 ans, lamier, et Catherine Béra, 26 ans, tisserande ; François Béra, 29 ans, tisserand, et Octavie Cochie, 22 ans, dévideuse; Henri Debleckerke, 27 ans, teinturier, et Pauline Trachez, 20 ans, dévideuse; Charles Colin, 40 ans, tisserand, et Clémence Lemaire, 40 ans, tisserande; Robert Vlaeminck, 41 ans, mécanicien, et Fidéline Seynaeve, 21 ans, ménagère; Honoré Desmarchelier, 35 ans, ourdisseur, et Charlotte Deffrenne, 23 ans, ménagère; Edouard Devos, 30 ans, charpentier, et Félicie Lorthiois, 15 ans, soigneuse ; Louis Volcke, 23 ans, cordonnier, et Alline Nicolas, 24 ans, cuisinière; Marcelle Allart, 26 ans, fileur, et Félicie Delmotte, 22 ans, dévideuse ; Auguste Depoortere, 23 ans, tailleur, et Léonie Darras, 30 ans, tailleuse; Hubert, Tassart, 22 ans, fileur, et Sabine, Picavet, 20 ans, rattacheuse; Emile, Chocquet, 22 ans, sans profession, et Gabrielle Piat, 23 ans, repasseuse; Charlemagne Legay, 26 ans, contre-maître, et Philomène Dessauw, 23 ans, sans profession; Louis Charles, 26 ans, employé de commerce, et Jeanne Debuyser, 20 ans, peigneuse; Charles Gœthals, 34 ans, tisserand, et Elisabeth Callens, 20 ans, lessiveuse; Edouard Coudenys, 25 ans, tisserand, et Julie Simœns, 21 ans, tisserande; François Rousseau, 25 ans, tisserand et Anne Maes, 27 ans, soigneuse; Henri Decraene, 30 ans, tisserand, et Thérèse Vandenberghe, 30 ans, tisserande ; Louis Delmotte, 24 ans, tisserand, et Marie Cailliez, 28 ans, servante; Joseph Vanhoorde, 30 ans, tisserand, et Marie Heirman, 27 ans, tisserande ; Pierre Vanlerberghe, 54 ans, tisserand, et Marie Panne, 54 ans, cuisinière; Félix Vanhoele, 28 ans, tisserand, et Marie Debusschère, 27 ans, tisserande.

État-civil de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 27 février.— Pauline Herman, chemin des Mottes ; Marie Lecerf, rue du Pouilly ; Louise Bobin, rue de la Cloche ; Marie Duquesnoy, rue de Gand.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 27 FÉVRIER 1879. Rosalie Sandt, 59 ans, Blanc-Seau ; Marie Lecru, 3 mois, rue de Menin ; Pierre Loridan, 71 ans 11 mois, veuf de Félicie Tanghe, Hospice Général.

Convois Funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille CARRETTE-PENNEL, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Henri-Léon CARRETTE, décédé à Paris, le 27 février 1879, à l'âge de 25 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI, qui sera célébrée le Dimanche 2 mars, à 9 heures, et aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le Lundi 3 dudit mois, à 10 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les VIGILES seront chantées le même jour, à 5 heures du soir. —L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lille, 19.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le Mardi 4 Mars 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Lucrèce STOOP, veuve de Monsieur Charles-Louis SEYNAEVE, décédée à Roubaix, le 27 janvier 1879, à l'âge de soixante ans. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 3 Mars 1879, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Louis-François PLADYS, époux de Dame Pauline DURIEZ, décédé subitement à Roubaix, le 4 février 1879, dans sa soixante-quatrième année. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL sera célébré en l'église des RR. PP. Récollets, à Roubaix, le mardi 4 mars 1879, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Denis-Narcisse-Joseph SALEMBIER, veuf de Dame Henriette MULLIEZ, décédé à Roubaix, le 20 février 1879, dans sa 80e année. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le Mercredi 5 mars 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Rosine LEROUGE, épouse de Monsieur Ferdinand BOSSUT, décédée à Roubaix, le 6 Mars 1878, à l'âge de 64 ans et 8 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 3 mars 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-Joseph BURY, veuf de Reine LERNOULD, décédé à Roubaix, le 27 janvier 1879, dans sa 89e année. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église paroissiale du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 3 mars 1879, pour le repos de l'âme de Dame Catherine LEFEBVRE, veuve de Monsieur Jean-Baptiste CAQUANT, décédée à Roubaix, le 26 janvier 1879, dans sa 85e année. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 3 mars 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Adolphine DESRUMAUX, épouse de Monsieur Arthur LEMAN, décédée à Roubaix, le 17 février 1878, à l'âge de 27 ans et 6 mois. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

— La commission chargée de l'examen du projet de loi concernant : 1° le déclassement de l'enceinte actuelle de Calais et la construction d'une nouvelle enceinte avec forts détachés englobant les villes de Calais et de Saint-Pierre ; 2° l'ouverture d'un compte spécial pour la constatation des dépenses et des recettes de l'opération, a nommé : président, M. Tézenas ; secrétaire et rapporteur, M. Ribot.

— On annonce la mort de M. l'abbé Hautecœur, curé de Monts-en-Ternois .Il était né à Calonne-Ricouart, canton d'Houdain, le 15 octobre 1789.

Ordonné prêtre par Mgr de La Tour-d'Auvergne, le 17 décembre 1814, M. Hautecœur fut nommé le même jour curé de Monts-en-Ternois; il est donc resté dans cette paroisse pendant *soixante-quatre ans*. C'est là, croyons-nous, un fait unique dans les annales ecclésiastiques.

— La ville de Dunkerque est toujours dans la consternation par suite de l'épouvantable catastrophe qui s'est produite dans la nuit de mardi à mercredi, sur la côte de Mardyck. Il y a sur le rivage plus de cinq cents personnes, attendant que la mer rejette les cadavres des victimes. Jusqu'à présent, un seul corps a été retrouvé.

Un canot, parti jeudi matin sur le lieu du sinistre, n'a pu aborder, le navire étant complétement en pièces.

On craint que tous les malheureux noyés n'aient été surpris dans l'entrepont et ensevelis dans le guano. Presque tous sont pères de famille. Certains d'entre eux ont jusqu'à huit enfants qui vont se trouver sans soutien et dans une misère affreuse, si l'on n'organise promptement des secours.

On ne connaît pas encore le nombre exact des victimes. Les uns disent qu'il est de 32, d'autres de 36.

— Toute une bande de petits vauriens de douze à quatorze ans, a été arrêtée, hier, à Arras. Ces jeunes voleurs opéraient (comme ceux que l'on a arrêtés à Roubaix, il y a environ six semaines), dans les églises, dans les marchés et sur les places publiques.

Un drame qui, nous l'espérons, n'entrainera pas de conséquences funestes, s'est produit, mardi, à Douai, dans le domicile de M. Mercier, entrepreneur de menuiserie. On avait constaté, le matin, qu'un petit chien avait déchiré à coups de dents tout un tapis. Durant la matinée, il mordit successivements deux autres chiens de la maison, le chat et plusieurs poules. Comme l'animal était habituellement assez hargneux, on ne prit pas assez garde à sa fureur. Mais le soir, au moment où le petit fils de M. Mercier, un garçon d'une dizaine d'années, ouvrait à la bonne la porte de la rue le chien s'élança sur lui, le mordit cruellement au doigt, mordit ensuite la servante qui voulait dégager l'enfant, puis celui-ci une fois encore et bondit dans la salle à manger où on l'enferma. Un capitaine d'artillerie habite la maison. Il s'arma d'un fusil et tua le chien. L'autopsie a prouvé qu'il était enragé. Les deux chiens mordus ont été abattus hier. Le chat a été jeté dans la Scarpe. Les blessés ont été cautérisés de suite à la pharmacie Hamel.

— LE QUESNOY. — Le mardi-gras, vers minuit, plusieurs domestiques de ferme buvaient encore dans le cabaret Gérard, à Jolimetz. A minuit et demi, un garçon de 22 ans, G. Gustin, après avoir vidé quatre tasses d'eau-de-vie, ne pouvait plus marcher. Le cabaretier, voulant s'en débarrasser, le conduisit par le bras jusqu'à la porte, et là le poussa si violemment que Gustin tomba. Le cabaretier rentra. A deux heures du matin, on trouva Gustin mort.

Une enquête est ouverte.

— Vendredi, entre deux et trois heures du matin, des malfaiteurs, jusqu'ici inconnus, ont enlevé le coffre-fort de la gare de Cafliers : il contenait 131 fr. 90 et quatre registres de récépissés, d'une valeur de 140 fr. Les auteurs du vol ont dû profiter du passage d'un train pour enfoncer, dans les salles d'attente, les portes des 1re et 2e classes, trouer le mur et enlever les boulons et la barre qui soutiennent le coffre, puis, avec une brouette de la gare, le transporter à 400 mètres, sur la route de Cafliers.

C'est là qu'un voiturier l'a trouvé le matin, complètement brisé, au milieu de différents outils, une pince, un marteau de paveur, une masse et un coussinet, etc.

— SAINT-PIERRE-LÈZ-CALAIS. — Dans le courant de mai dernier, un vol de vingt-trois actions de 500 francs l'une, du chemin de fer du Nord, était commis au préjudice de Mme veuve L..., de Saint-Pierre.

MM. les commissaires de police de Calais et de Saint-Pierre se livrèrent sur-le-champ, mais en vain, aux plus minutieuses recherches. Cependant, ils ne perdaient pas courage, et leur intelligence, mise sur une nouvelle piste, a réussi à trouver chez l'auteur présumé du vol, un sieur C..., ouvrier peintre à Calais, huit des titres dérobés.

Quant aux autres, C..., les avait emportés mardi avec lui, pour pouvoir les négocier à l'étranger. C..., qui a été arrêté, sera prochainement extradé.

FAITS DIVERS

— Sous le titre : *La gendarmerie attaquée par les Piémontais* le *Petit Marseillais* publie le récit que l'on va lire et qui lui est adressé par son correspondant de Toulon :

« Les travaux de construction d'un fort, qui s'exécutent à la Colline-Noire, occupent depuis longtemps déjà un assez grand nombre d'ouvriers, piémontais pour la plupart.

» En raison des rixes fréquentes qui avaient lieu entre ces Italiens, et aussi de la crainte que leur caractère tapageur inspirait dans les environs de leur chantier, les habitants du Pradet et du quartier de la Garonne réclamèrent l'établissement d'un poste de gendarmerie au Pradet. — Ce poste fut créé il y a quelques mois. — Depuis lors le quartier fut paisible, à la grande satisfaction des habitants, grâce à la vigilance des gendarmes.

» Mardi soir, ces braves militaires furent requis par un cantinier du quartier de la Garonne afin d'opérer l'arrestation d'un nommé Galioni, ouvrier Piémontais, qui, sous un déguisement à l'aide duquel il espérait n'être point reconnu, proférait des menaces de mort contre le fils du propriétaire de la cantine.

» Deux gendarmes se rendirent sur les lieux pour procéder à l'arrestation de cet homme, signalé d'ailleurs comme ayant à purger deux condamnations, l'une à cinq ans de prison, en France, l'autre à dix ans de la même peine, en Italie.

» Galioni se laissa arrêter sans résistance ; il sortit avec les gendarmes. Mais, une fois dehors, tous les Piémontais de la cantine, ceux aussi des cantines voisines, entourèrent les gendarmes, les injurièrent et cherchèrent à leur enlever leur prisonnier.

» La nuit était survenue, nuit sombre et agitée par la tempête. Ce voyant, nos deux braves gendarmes, comprenant le danger qui les menaçait, se replièrent sur leur poste du Pradet, l'un tenant Galioni, l'autre protégeant, revolver au poing, son camarade, occupé à maintenir son prisonnier. Mais l'obscurité, enhardissant les agresseurs, ces derniers lancèrent des pierres qui atteignirent les gendarmes.

» Alors, après avoir fait cinq inutiles sommations aux agresseurs de se retirer, ce gendarme fit feu une première fois en l'air et une deuxième fois de façon que la balle lancée par son arme siffla, comme un salutaire avertissement, au-dessus de la tête des mutins.

» Ces sages sommations, au lieu de calmer les agresseurs, ne firent que les enhardir davantage, car ils croyaient que les menaces des gendarmes resteraient toujours vaines ; ils les entourèrent, arrachèrent même à l'un d'eux ses aiguillettes. C'en était trop : le gendarme insulté fit trois fois feu dans la direction des Piémontais qui se dispersèrent alors aussitôt.

» Au jour on trouva deux des mutins morts sur place. Un troisième avait eu le bras cassé par une balle.

» M. le procureur de la République, hier matin, a procédé à une enquête judiciaire. De son côté, M. le sous-préfet accompagné de M. le commandant de la gendarmerie a établi l'enquête administrative.

» M. le consul d'Italie s'était également rendu au Pradet.

» L'autopsie des victimes a eu lieu par les soins de M. le docteur Cougit : elle a établi que les blessures avaient été foudroyamment mortelles ; les coups ont dû être tirés presque à bout portant, ce qui explique l'urgence de la défense des gendarmes.

A l'heure où nous écrivons, tout est rentré dans le plus grand calme et la plus active surveillance est exercée. »

— LES MAISONS PEABODY A LONDRES. — On se rappelle les libéralités que fit, il y a quelques années, aux pauvres de Londres, l'Américain Péabody, qui avait réalisé dans l'épicerie, entreprise dans les plus grandes proportions, une fortune considérable, puisque, sans parler de ses donations en Amérique, Londres reçut, pour sa part, en diverses fois, 500,000 liv. st., soit 12,500,000 francs.

Au 31 décembre dernier, cette somme s'était accrue de 190,130 liv. st., provenant de rentes et d'intérêts (soit 5,000,000 fr. de plus).

Sur ce total, il avait été dépensé, à la fin de 1878, la somme de 549,947 liv. st., laissant disponibles 149,184 liv. st.

C'est à la construction de grandes maisons, ressemblant, par leur capacité, aux maisons de Paris, que les libéralités de Peabody ont été appliquées. Ces maisons sont destinées à ne donner asile qu'à des ouvriers et leurs familles. Il s'en trouve sur divers points de Londres, dans Blackfriard-road, dans Pimlico, dans James street, Westminter et ailleurs. Le nombre total des chambres contenues dans ces diverses constructions est de 5,170, sans compter les accessoires ou dépendances, telles que : salle de bain, buanderie, etc., et ces chambres composent 2,348 logements séparés, ce qui donne une moyenne de approximative de deux chambres par logement.

Le nombre total des personnes habitant ces 5,170 chambres est de 9,860, ce qui est en moyenne de deux par chambre. La mortalité est moins grande dans les maisons Peabody que dans le reste de Londres. Elle est de 20.75 par 1,000 individus, soit 1.80 par mille de moins que la moyenne pour la ville entière.

La moyenne, par semaine, du salaire des chefs de famille habitant les maisons en question, est de 29 fr., et la moyenne du loyer, par semaine, est de 5 fr. 40 par logement de deux chambres, ce qui revient à un loyer annuel de 280 fr.

L'eau des cuisines, l'usage des salles de bain, des buanderies, etc., tout cela est gratuit, absolument gratuit, au grand avantage du confort de l'hygiène et de la santé. Les constructions Peabody sont toutes sur le même modèle et des mêmes matériaux, d'une bonne apparence et en briques rouges.

Elles sont reconnaissables facilement entre toutes les maisons de Londres, par leur escalier en vue de la rue. On voit quiconque le gravit ou le descend.

Logogriphe

En de certains pays bienheureux qui me porte
En France on me respecte, on ce craint à la Porte
J'ai six pieds bien comptés, dont toute la valeur.
Je puis vous l'assurer, consiste en la couleur :
Si vous les partagez, prenez garde à ma tête ;
Souvent elle épouvante et fait fuir mainte bête.
Si vous la renversez, on la craint dans les eaux :
En la décapitant, elle est un des métaux.
Quant à ma queue, on la trouve estimable,
Selon que plus ou moins elle est considérable.
A mon tout est pendu ce signe précieux,
Qui, tout ainsi que moi, fait bien des envieux.

Les mots du Logogriphe d'hier sont : *Sorcier, or, cor, soie, cri, si, roi, cire, rose, ce soir.*

NOUVELLES DU SOIR

Voici le sommaire du *Journal officiel* d'aujourd'hui :

Décret portant nomination de membres de la commission supérieure des bâtiments civils et des palais nationaux.

Décrets portant acceptation de la démission de conseiller d'Etat et d'un maître des requêtes.

Décret nommant des professeurs titulaires à la faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lyon.

Décrets déclarant d'utilité publique l'établissement d'une voie ferrée à traction mixte de chevaux et de moteurs mécaniques entre Béziers et la plage de Sérignan (Hérault) ; — l'établissement d'un réseau de voies ferrées à traction de chevaux dans la ville de Nîmes ; — les travaux à exécuter pour la modification du tracé de la ligne de tramways du cimetière Saint-Ouen à la Bastille, et le prolongement de la ligne du cours de Vincennes à la rue aux Ours ; — l'établissement d'un réseau de voies ferrées à traction de chevaux sur le territoire de la ville de Bordeaux.

Informations

Il va être incessamment pourvu au remplacement, comme directeur du musée du Luxembourg, de M. de Chennevières dont les droits à la retraite ont été admis il y a quelques mois déjà et à qui M. Bardoux n'avait pas donné de successeur.

—

Il est question d'adjoindre aux bureaux de la direction des beaux-arts une direction du contentieux, dont la destination spéciale serait de renseigner les artistes sur toutes les questions relatives à la propriété artistique à l'étranger et de s'occuper de la défense de leurs droits dans tous les cas litigieux.

—

Tribunaux

On lit dans l'*Événement* :

« Hier est venu, devant la cour d'appel de Bourges, le procès de cinquante curés des communes de la Nièvre dont le nom commence par un C contre le *Patriote de la Nièvre*, à propos d'un article sur le *Cierge obligatoire, mais non gratuit.*

» Les débats se sont continués jeudi et vendredi. M. Albert Joly, avocat du *Patriote*, a terminé sa plaidoirie en donnant le nom du curé visé par le journal et a offert de faire la preuve du fait incriminé.

» L'avocat général, M. Devimeux a conclu à l'admission de la preuve.

» L'arrêt a été remis à huitaine. »

—

Petite Bourse du 28 février.

3 0/0, 77,45, 50. — 5 0/0, 111,70, 55, 80. — Turc, 12,65, 70, 65, 70. — Banque ottomane 498,12 1/2. — Egypte 6 0/0, 239,37, 240, 239,37. — Florin, 66 5/8. — Hongrois, 73 7/16, 1/4, 3/8. — Extérieure, 14.

Marché ferme.

Dépêches Télégraphiques

Évènements du Cap

Capetown, 11 février.

Les troupes anglaises sont toujours sur la défensive, attendant des renforts.

Tout est tranquille sur la frontière ; aucun nouveau combat n'a eu lieu.

Le drapeau du 24e régiment a été retrouvé ; il a été sauvé des mains de l'ennemi par deux lieutenants qui ont été tués.

Les Boers du Transvaal refusent d'aider les Anglais.

Madère, 28 février, soir.

Des avis reçus de Capetown disent que tout va bien parmi les troupes anglaises. Le colonel Buller, dans une reconnaissance qu'il a faite, a brûlé Kraal et Bangulusini.

Les retranchements anglais à Ekowe et à Helpmakaar assurent les positions contre une attaque.

Les Zoulous voulaient passer le Tugela et envahir Natal ; ils ont été empêchés par les pluies considérables qui ont grossi le fleuve.

Londres, 28 février.

Une dépêche importante du général lord Chelmsford, commandant de l'armée du Cap, a été reçue ce matin au ministère de la guerre.

Lord Cranbrook et le ministre de la guerre ont eu une conférence avec lord Beaconsfield au sujet de cette dépêche.

La Peste

Berlin, 28 février.

La commission chargée d'étudier les mesures à prendre contre la peste tiendra une séance aujourd'hui ou demain. En exécution des décisions qu'elle a prises, le 4 février, cette commission a reçu du ministère des affaires médicales des propositions concernant la quarantaine et les mesures de désinfection qui doivent être ordonnées dans l'état actuel de l'épidémie, en vertu de l'avis exprimé au commencement du mois.

On suppose que l'on n'établira des stations de quarantaines que dans les ports importants, et que les navires à destination des petits ports seront tenus de se rendre à ces stations.

Bulgarie

Tirnova, 28 février.

La panique règne à Andrinople et dans les environs. On considère la Porte comme impuissante à assurer, après le départ des troupes russes, la sécurité des Chrétiens.

Aussi, de nombreuses familles de Chrétiens bulgares, arméniens et grecs, abandonnent le pays pour émigrer en Bulgarie.

Six cents familles fugitives, appartenant à divers rites, arriveront demain à Eski-Zagra.

Le mauvais temps en Espagne

Madrid, 28 février.

Le train portant le courrier de France a dû s'arrêter, hier, à Alsasua, par suite du mauvais temps.

Egypte

Alexandrie, 28 février.

Les frégates le *Raleigh* et le *Renard*, la première anglaise, la seconde française, sont arrivées.

Italie

Rome, 28 février.

Par suite de la cessation de la fièvre jaune, à la Nouvelle-Orléans et sur d'autres points des Etats-Unis, un décret rapporte l'ordonnance du 3 octobre 1878, soumettant à une quarantaine les provenances du sud des Etats-Unis.

Le cardinal Guidi est mort.

New-York, 1er mars 1879.

Le *New-York Herald*, publie ce matin la dépêche suivante de son correspondant à Tachkent.

Tachkent, 27 février, 6 h. 40 soir.

Le gouverneur de Samarcande télégraphie au général Kauffmann à six heures ce soir que la rumeur de la mort de l'Emir a été apportée à Samarcande par des gens venus de la frontière Afghane. Le général Kauffmann est toujours sans nouvelles du médecin russe à Tachkourgan. Il est inquiet.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier)

Séance de 1er Mars 1879.

Présidence de M. Gambetta.

M. LISBONNE questionne M. de Marcère sur l'interruption de l'enquête relative à la préfecture de police et demande quelles sont les déterminations du ministre.

M. DE MARCÈRE remercie M. Lisbonne de lui avoir fourni l'occasion de donner des explications. Il poursuit en exposant les faits relatifs à la préfecture de police et rend hommage à cette administration qui, depuis sa réorganisation par M. Thiers, a fait tout son devoir et prévenu tout désordre. (Applaudissements au centre, silence à gauche).

M. de Marcère signale en la réprouvant la campagne ouverte contre la police par des moyens qu'il condamne.

M. DE MARCÈRE poursuit en protestant d'une voix émue et avec une grande énergie contre les calomnies abominables dirigées contre lui et lui prêtant personnellement des compromissions inavouables dans des tripotages financiers.

A cette déclaration, des applaudissements se font entendre sur les bancs du centre.

Le ministre de l'intérieur rappelle ensuite son passé, qu'il présente comme entièrement consacré au Pays et à la République.

Il conclut en priant la Chambre de transformer cette question en une interpellation et de faire connaître son sentiment.

M. CLÉMENCEAU monte à la tribune.

Il demande, lui aussi, que cette question soit transformée en une interpellation qui sera fixée à lundi, afin que la question puisse être étudiée

M. DE MARCÈRE demande que l'interpellation ait lieu immédiatement.

La Chambre, consultée, renvoie l'interpellation à lundi.

Adresses Industrielles & Commerciales

A. BOUTRY, 41, rue de l'Espérance. — Pavages et sables, graviers. — Réparations 16487

Jean MASQUELIER, rue Pauvrée, 3. — Salon de coiffure. — Parfumerie. 14074

Epicerie—Comestibles

OUDAR-FLORIN, rue Inkermann, 4 et 6, Roubaix.

Pharmacie

Ch. DESCHODT, Grande-Rue, 26 et 28. 14086

COUVREUR-RENARD, Grande-Place de Tourcoing. — Confections pour hommes et pour dames. 1406

Hte SCOLET-DUBAR, Grande-Rue, 189, organiste de l'orgue de chœur, à St-Martin, professeur de piano. 1788

Jules LAMBAERE, agent en douane rue Latine, 26, Roubaix, commissionnaire-expéditeur par voie de fer et par eau. — Réception, transit, roulage. 17900

Mécanicien

Eug. FOSTER, rue Pellart, 66, Roubaix.

Lithographie

Impressions commerciales : Factures, memorandums, entêtes de lettres, lettres de faire part pour mariages et naissances, **Alfred REBOUX**, rue Neuve, 17, Roubaix.

FOURNIER-DELFORTRIE. ARTICLES DU JAPON pr fêtes et cadeaux, Grande-Rue, 36, Roubaix. 1581

Fabrique et réparation de robinets. Spécialité pour manomètre et réparation.

F. E. DECOCK, rue du Collège, 30, Roubaix.

COURS COMMERCIAUX DE PARIS

du 28 février, 6 heures soir.

Huile de colza		**Farines 8 marques**	
Disponible	83 50 84	Courant	58 .. ..
Courant	84 50 .	Mars-Avril	59 25 50
Mars-Avril	84 25 ..	Mai-Juin	60 50 ..
4 de mai	85 75 25	4 de mai	67 75 61
4 derniers	86 75 87	**Farines supérieures**	
Huile de lin		Courant	57 75 50
Disponible	70 75 ..	Mars-Avril	57 75 58
Courant	70 75 ..	Mai-Juin	58 50 .
Mars-avril	70 75 ..	4 de mai	59 .. ..
4 de mai	71 75 ..	M. Darblay.	60 .. ..
4 derniers	71 50 75	**Blés**	
Spiritueux		Courant	27 10 ..
Courant	53 75 50	Mars-Avril	27 25 .
Mars-avril	54	Mai-Juin	27 75 50
Mai-Juin	55 55 50	4 de mai	27 75 ..
4 de mai	55 55 50	**Seigles**	
Stock 11575 pipes		Courant	17 .. ..
Circulation 225		Mars-Avril	17 50 ..
Sucres		Mai-Juin	17 75 18
N° 10 13 cour.	50 50 ..	4 de mai	18 .. ..
N° 7 9 d.	56 50	**Avoines**	
Blanc 3 cour.	60 50 25	Courant	17 .. ..
Mars-Avril	60 50 75	Mars-Avril	17 25 ..
4 de Mai	61 25 50	Mai-Juin	17 75 50
Raffinés 139 .. à 140 ..		4 de mai	18 .. ..

COURS OFFICIELS DE LA BOURSE

28 février. — 6 heures soir

Huile colza en t. d.	84 .	Esprits	54 .. .. .
id. en tonnes	86 ..	Farines 8 m.	59 .. .. .
id. épurée	94 ..	Supérieure	57 50 .. .
Huile de lin en f. d.	70 75	Suif	83 .. .. .
id. en tonnes	72 75	Cafés Java	230
Suc. 10/13 d.	50 25	Ceylan	215
id. 7/9 disp.	56 50	Haïti	210
id. blanc 3 c.	60 25 60	Rio	190
Raffin. bonn. sorte	138 0	Cacaos Para	180
id. belle sorte	139 5	Guayaquil	160
Certific. de sortie	75 .	Haïti	110
Mélasse de fab.	11 . .	Trinité	165
id. raffinerie	13 50 13	Caraque	200 à 400

BOURSE DE LILLE

Valeurs	Cours cotés précédemment.	Cours du 28 fév.
Courcelles-Lens	600 ..	... ...
Crespin-l. Anzin	70 ..	... ...
Marly. . . .	298 ..	... ...
Annœullin . .	12 ..	... ...

COURS de SUCRES et du 3/6 du 28 fév.

SUCRES	Cours officiels	Cours comm.	Offert.	Demandé
Sucre indigène 88 degré	.49 75	.. ..	.. ..	.. ..
» » 7 à 9	.56 .	.. ..	.. ..	.. ..
» en pain, 6 k. n° 1	145 .	.. ..	.. ..	.. ..
Sucre n° 3	... ..	.. ..	.. ..	.. ..
» indigène n° 3 ...	... ..	.. ..	.. ..	.. ..
3/6 betterave, disponib.	.56 .	.. ..	.. ..	.. ..
» » courant.	.54 50	.. ..	.. ..	.. ..
» fin 1re qualité dispon.	.5. .	.. ..	.. ..	.. ..
courant.	.55 50	.. ..	.. ..	.. ..
» Mélasse disponible..	.56 50	.. ..	.. ..	.. ..
» A livrer 4 premiers..	.58 50	.. ..	.. ..	.. ..
» » 4 janvier....	.... ..	.. ..	.. ..	.. ..
» » 4 d'été.....	.59 50	.. ..	.. ..	.. ..
» » 4 derniers...	.59 .	.. ..	.. ..	.. ..
» » 3 prochain..	.56 .	.. ..	.. ..	.. ..

28 fév.	Huiles l'hectolitre	Graine l'hectolitre	Tourtx l'hectolitre
Colzu	77	21 .. 23 ..	16 . 18 .
Colza épurée	83	.. ..	.. ..
Œillette b. g.	.. ..	29	21 .. .. ..
Lin g. pays	64	21 50 24 ..	29 .. 30 ..
Lin g. étran.	63 50	20 50 22 ..	23 .. 26 ..
Caméline	.. ..	18 .. 20 ..	17 .. 18 ..
Chanvre	.. ..	15 .. 16 ..	15 .. 15 .

MARCHE D'ARMENTIERES du 24 fév.

Qant.		Prix moyen.
56 Froment... ...	l'hectolitre.	21 43 à »» »»
115 Haricots		24 20 »» »»
Fèves		»» »» »» »»
Féverolles		»» »» »» »»
1 Pois		21 »» »» »»
Avoine		»» »» »» »»
Seigle		»» »» »» »»
14000 Pommes de terre	les 100 k.	11 25 »» »»
4000 Œufs.	le cent.	10 »» »» »»
5000 Beurre	le kilogramme	3 40 »» »»

CORRESPONDANCE FINANCIERE DE LA BANQUE NATIONALE (CAPITAL 4,000,000) PROPRIÉTAIRE DU JOURNAL LA « BOURSE » 11, RUE LEPELETIER, PARIS.

Bourse du Février 1879.

Hier soir, après la Bourse, il s'était produit une explosion de hausse qui avait porté le 5 % à 112.50. Les réalisations de bénéfices ont commencé dès le début de la séance et elles sont devenues plus nombreuses après la réponse des primes qui s'est faite à 112.20. En cloture le 5 % était offert à 111.70.

Le 3 % à 77.50 et l'amortissable à 79.60 étaient délaissés par la spéculation.

Le marché des fonds d'Etats étrangers était ferme : mais peu animé. La cloture s'est faite à 76.10 sur le 5 % Italien ; à 88. 5/16 sur le 5 % Russe 1877 ; — à 12.79 sur le 5 % Turc ; à 241.87 1/2 sur les Obligations Egyptiennes unifiées.

Les Obligations Cuba étaient recherchées de 456.25 à 457.50. Le cours de 460 annoncé par nous, ne tardera pas à être atteint.

Renseignements. *Recette des Chemins de fer.* Pendant la semaine écoulée du 5 au 11 février, les recettes des grandes compagnies des chemins de fer Français ont dépassé de 1,215,000 celles de 1878. Du 12 au 18 février, il y a eu comparativement à l'année précédente, diminution de 131,000 francs sur le Madrid Saragosse, de 188,000 francs sur le Nord de l'Espagne et l'Alar à Santander réunis, et de 15,000 francs sur les chemins de fer portugais.

Adresser les demandes de renseignements, Ordres de Bourse, coupons à encaisser, etc. à la Banque Nationale.

AVERTISSEMENTS METEOROLOGIQUES

Paris, 1er mars, 1 h. soir. — Hauteur du baromètre : Cherbourg, Saint Nazaire, 760; Brest, Lyon, Biarritz, 763. Baromètre partout en hausse. Vent tend à souffler du Nord. La température va s'abaisser.

Situation à Lille, le 1er mars 1879. — Baromètre : *variable*. Temps brumeux et pluvieux. Vent S. s. O. Thermomètre, 8 h. matin, plus 4 0/10; 10 h., plus 4 5/10; midi, plus 6 0/10; 2 h. plus 7 0/10.

GRANDE

TUILERIE DE BOURGOGNE

à

MONTCHANIN-LES-MINES

FONDÉE EN 1860

Anciens établissements Ch. Avril

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital social, **4,000,000** de Francs

ÉMISSION PUBLIQUE

de 16,000 Obligations

Remboursables à 500 francs

Chaque Obligation donne droit :

1° *A un intérêt annuel de* **25 fr.** *payables les 1er mars et 1er septembre.*

2° *Au remboursement à* **500 fr.** *au moyen de* **deux tirages par an.**

CONDITIONS de la SOUSCRIPTION

Versement en souscrivant	50 fr.
A la répartition (du 10 au 15 mars)	50 »
Du 1er au 5 mai	100 »
Du 1er au 5 juin	100 »
Du 1er au 5 juillet	105 »
	405 fr.

Une bonification de **Cinq francs** *par Obligation est accordée aux Souscripteurs qui libéreront leurs titres par anticipation à la répartition. — L'intérêt est de* **6,25 o/o**, *sans compter la prime de* **100 fr.** *par Obligation.*

Les intérêts sur les versements en retard seront de 6 0/0; un certificat provisoire portant les versements sera délivré après la répartition; le titre définitif sera remis en échange du dernier versement.

Bénéfices nets de l'Entreprise réalisés depuis 1869.

En 1869. . . .	373.814 43
1870. . . .	409.549 81
1871. . . .	399.698 65
1872. . . .	526.141 08
1873. . . .	772.060 53
1874. . . .	572.195 74
1875. . . .	635.090 11
1876. . . .	716.995 29
1877. . . .	891.701 85
1878. . . .	848.114 09
	6.345.361 58

La moyenne, en y comprenant les années de la guerre, est de **634,536 fr. 15.**

La moyenne des six dernières années, qui représentent une période normale, est de. **739,359 60**

L'annuité comprenant l'intérêt et l'amortissement des 16,000 obligations, est de . . . **413.702 40**

Il reste donc encore un excédant de bénéfices de. . . **325.657 20**

GARANTIES DES OBLIGATIONS

La Société est propriétaire **sans dettes ni hypothèques :**

1° Des deux usines de Montchanin et de Saint-Léger avec leurs dépendances